



## **Compte-rendu de la séance de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors**

Mercredi 6 octobre 2021, à 19h00

Salle Henri-Martin (Hôtel de Ville – 73, boulevard Gambetta 46000 CAHORS)

**Présent(e)s** : Emmanuelle ANDLAUER, Serge BATHENDIER, Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Cécile CANALE, Anne-Céline DAPORTA, Karenne DAY, Françoise de MEIXMORON, Magali DELJARRIT, Pierre DUBERNET, Françoise FAUBERT, Julie GIVERNE, Gaël JACQ, Isabelle LAPEZE, Mathieu LARRIBE, Hélène LENEVEU-RIVIERE, Denis PACAUD, Joëlle PAOLI, Philippe PELISSIER, Abel RACHI, Anne-Marie REY-GOLLIET, Alain SAN JUAN, Hayet SOUDANI, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE, Nathalie VAURS.

**Excusé(e)s** : Christine COUTAREL, Alice FREYTET, Sylvain GINIER, Christelle MAZEYRIE, Francesco TESTA, Alexandre GACOIN.

**Absent(e)s** : Emmanuel VIEILLARD.

Johann VACANDARE, adjoint au maire en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne, introduit la séance de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour leur présence. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et ajoute, à la demande d'Anne-Marie REY-GOLLIET, le point « Questions diverses ».

Denis PACAUD, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, procède à l'appel des membres de la commission extra-municipale du temps long.

### **1. Ateliers participatifs sur la rédaction de la charte de la commission extra-municipale du temps long : définition de la notion de « temps long », principes et valeurs fondamentales, fonctionnement et gouvernance de l'instance**

Denis PACAUD rappelle que cette séance de travail vise à déterminer le fonctionnement et la gouvernance de l'instance, les principes et valeurs fondamentales qui guideront les projets de la commission et la définition de la notion de « temps long ».

Sur la base des échanges entre les membres de la commission extra-municipale, ces éléments figureront dans la charte de l'instance.

Denis PACAUD précise qu'au-delà des sujets soumis à la réflexion des membres, d'autres éléments, fixés par la municipalité, apparaîtront dans la charte : composition de la commission, modalités de saisine par le conseil municipal ou d'auto-saisine par la commission, pouvoirs de l'instance, etc.

Une première trame sera proposée aux membres souhaitant approfondir cette thématique dans le cadre d'un groupe de travail puis à l'ensemble des membres afin que des amendements puissent être proposés.

Chacune des trois thématiques est abordée sur deux tables distinctes afin de faciliter les échanges en petits groupes. Chaque table désigne un rapporteur des débats. Toutes les quinze minutes, les membres sont invités à circuler d'une table à l'autre, à l'exception des rapporteurs. Les membres ont à leur disposition des fiches-questions et des fournitures dédiées.

Après trois sessions de quinze minutes, les rapporteurs procèdent à la restitution, ponctuée d'interventions des membres.

### ***a. Fonctionnement et gouvernance de l'instance***

S'agissant du fonctionnement et de la gouvernance de l'instance, les principes de fréquence des réunions, d'animation, d'assiduité et de courtoisie sont évoqués.

Le rythme d'une séance plénière par mois n'est pas une fréquence jugée réaliste et pragmatique au regard de l'investissement requis. Il est proposé d'inscrire dans la charte un minima de séances plénières et de fixer la règle, à titre expérimental, d'une réunion par trimestre. Cette fréquence, qui permettra de laisser le temps nécessaire aux groupes de travail de préparer les sujets placés à l'ordre du jour des séances plénières, pourra être réinterrogée au bout d'un an par exemple.

Les rapporteuses insistent sur l'importance de la régularité des travaux, tout en rappelant la nécessité de conserver un format souple et fluide, en particulier pour les réunions des groupes de travail qui pourront se constituer au fur et à mesure des projets. Il est proposé de ne pas mentionner la fréquence des réunions des groupes de travail dans la charte. Les modalités de travail en dehors des séances sont interrogées et la mobilisation d'outils numériques évoquée.

Concernant l'animation des séances plénières ou des réunions de travail, il est jugé opportun de désigner, de manière naturelle, au fil des travaux, un animateur régulier. La question d'une présidence de la commission extra-municipale du temps long ne faisant pas l'unanimité, il est proposé de désigner, sur la base du volontariat, un animateur volontaire. S'il n'est pas nécessaire que chaque membre occupe successivement le rôle d'animateur, les participants préconisent qu'un temps de parole équilibré soit respecté, selon un critère de parité et de collègue. La durée de chaque intervention pourrait ainsi être limitée.

Les rapporteuses proposent que chaque groupe de travail désigne, sur la base du volontariat, un rapporteur dont la mission serait de synthétiser les échanges et l'avancée des projets.

La question de l'assiduité renvoie à un engagement de chacun des membres à participer aux séances de manière régulière. Un système basé sur le renouvellement d'un membre au bout de deux absences non-excuses est évoqué mais ne fait pas l'unanimité. Les participants proposent que les comptes rendus des séances mentionnent les membres présents, absents et excusés.

Le renouvellement partiel des membres de chaque collège est évoqué mais ne fait pas l'unanimité, l'engagement des membres sur les divers projets risquant d'être interrompu avant leur concrétisation.

Le respect, l'écoute, la bienveillance et la courtoisie font partie d'un accord commun entre les membres. Au-delà des rapporteurs et de l'animateur de séance, un membre pourrait veiller au respect de l'équilibre des prises de parole et de la courtoisie.

Certains membres suggèrent que la liste des membres de la commission extra-municipale mentionnant le collège de chacun soit partagée.

L'importance d'exprimer de façon claire les thématiques dans la convocation est mentionnée.

La rédaction des comptes rendus de séance est confiée à l'administration de la commission extra-municipale du temps long. Un délai de quelques jours pourrait être proposé afin que les membres puissent envoyer d'éventuels commentaires avant la validation qui interviendra en début de la prochaine séance.

### ***b. Définition de la notion de « temps long »***

La rapporteuse propose que la définition de la notion de « temps long » relève de ce qui n'est pas éphémère, de ce qui s'inscrit dans le long terme et de ce qui est transmissible. Face aux conséquences écologiques, économiques et sociales du développement humain, le temps long requiert un temps d'observation et d'anticipation afin de favoriser des conditions positives aux générations futures.

L'anticipation du temps long requiert la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans la durée. Il s'agit d'un ensemble d'actions pérennes, renouvelables, évolutives, adaptables et dont la finalité est perceptible.

La prise en compte du temps long implique la prise de décisions dépassant le temps municipal et celui des exercices budgétaires. Elle nécessite de transmettre au plus grand nombre les objectifs et les raisons de l'action, dans une démarche d'évaluation et de partage intergénérationnel. Elle demande une ouverture visant à faire adhérer le plus grand nombre.

En une phrase, la notion est définie comme l'inscription, à notre échelle, du long terme pour permettre aux générations futures d'écrire, à leur échelle, leurs propres projets.

### ***c. Principes et valeurs fondamentales***

Les rapporteurs mentionnent les principes et valeurs fondamentales suivants :

- L'écoute
- La bienveillance
- La transparence
- La communication
- Être force de proposition
- L'inclusivité
- L'ouverture
- L'intergénérationnel
- Le respect de l'environnement et de ses habitants
- La solidarité
- La fraternité
- La simplicité

- Le pragmatisme
- L'action à court, moyen et long termes, avec un objectif de long terme et un fonctionnement par étapes
- L'intérêt général
- L'apport d'une réponse aux besoins du quotidien du plus grand nombre
- Le développement de solutions concrètes
- L'expérimentation
- La non-discrimination
- L'anticipation

Suite à la restitution des échanges, Cécile CANALE, Gaël JACQ et Karenne DAY proposent de constituer un groupe qui travaillera, à partir d'une première trame, sur la charte de la commission extra-municipale du temps long.

## **2. Retour d'expérience par les deux membres de la commission amenés à siéger au sein du groupe de travail local, dans le cadre de la démarche expérimentale « La Fabrique Prospective » sur les temporalités et rythmes urbains des villes moyennes.**

La Ville de Cahors et le Grand Cahors ont très récemment été sollicités par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, agence de l'État qui vient en appui aux territoires, pour participer à une démarche expérimentale, « La Fabrique Prospective », à l'échelle nationale avec trois autres territoires (Blois, Châtellerauld et Colmar).

Deux membres de la commission extra-municipale du temps long ont été associés à cette démarche expérimentale, après un appel à candidatures opéré auprès du collège des représentants de la société civile et du collège des citoyens volontaires.

Flavien BERNARD et Serge BATHENDIER ont été retenus pour participer, au titre de la commission extra-municipale du temps long, à ce groupe de travail qui s'est réuni pour la première fois le 6 octobre 2021 et qui formulera des recommandations à l'échelle gouvernementale sur les temporalités et rythmes urbains. Mathieu LARRIBE et Johann VACANDARE participent également à ce groupe de travail.

Flavien BERNARD présente les enjeux évoqués à l'occasion de la première réunion, parmi lesquels figurent :

- La végétalisation des espaces publics et du bâti : entre respiration, attractivité urbaine et durabilité
- La réduction du temps de travail et l'augmentation du temps libre
- L'étalement des flux touristiques dans le temps et sur le territoire
- La conciliation des temps professionnels et personnels pour les télétravailleurs
- Les temps communs pour des habitants aux modes de vie variés
- L'utilisation des équipements publics et des espaces vacants pour d'autres activités pendant les heures de fermetures
- L'amélioration de l'accessibilité spatiale et temporelle des services publics et des aménités urbaines
- L'adoption des rythmes naturels dans le cycle alimentaire, de la production à la consommation

- Des temps libres de qualité pour les salariés et étudiants qui travaillent au sein des pôles périphériques
- Le ralentissement des rythmes de déplacement par le développement du vélo et de la marche

Serge BATHENDIER ajoute que la question de la temporalité est une notion introduite dans les années 1990 qui est venue s'ajouter aux trois dimensions de l'urbanisme : le plan, l'espace et le volume. Le temps et sa gestion deviennent ainsi la « quatrième dimension » qui permet de mesurer comment le temps impacte l'organisation de la ville et les modes de vie.

Mathieu LARRIBE indique que la question se pose de savoir pourquoi la pression temporelle est moins forte dans les villes moyennes que dans les métropoles. Il précise que plusieurs profils d'acteurs sont mobilisés (architectes, élus locaux, citoyens, agents territoriaux, universitaires, etc.).

Ce groupe de travail proposera une feuille de route à l'issue de ses réflexions.

### **3. Appel à la mobilisation des membres de la commission extra-municipale du temps long en vue de la Journée citoyenne et réflexions autour de la dimension pédagogique et préventive susceptible d'être assurée durant cette manifestation participative liée à la thématique de la réduction des déchets et de la préservation des espaces naturels.**

Denis PACAUD informe les membres de la commission extra-municipale du temps long que la municipalité travaille actuellement à l'organisation d'une Journée citoyenne, qui pourrait consister en la mobilisation de citoyens, acteurs de la société civile, bénévoles, etc. pour le ramassage de déchets sur les berges du Lot, à Cahors, et à proximité du Mont Saint Cyr. Cette proposition a été formulée par le Conseil Municipal Enfants à l'occasion de son intervention en séance du conseil municipal le 5 octobre 2021.

Si la date de la Journée citoyenne n'est pas encore déterminée, il est d'ores et déjà proposé aux membres de se mobiliser et de mobiliser, le moment venu, le maximum de proches et d'acteurs.

Denis PACAUD invite les membres à formuler des propositions sur la dimension pédagogique et préventive qui pourrait être assurée lors de cette journée qui pourrait constituer une occasion de sensibilisation à la réduction des déchets et à la préservation des espaces naturels.

Mathieu LARRIBE propose d'éviter de toucher un public déjà convaincu et sensibilisé à la réduction des déchets.

Philippe PELISSIER informe les membres de la commission extra-municipale que cinq bennes de déchets sont ramassées chaque année au Mont-Saint-Cyr.

Christophe TILLIE rappelle que l'ouverture à d'autres publics sera notamment favorisée par le fait qu'il s'agit d'une initiative du Conseil Municipal Enfants. Il propose de mobiliser le SYDED qui dispose de leviers pédagogiques.

Flavien BERNARD propose de se faire le relai de cette initiative, dans le cadre de l'émission radio qu'il anime. Philippe PELISSIER propose également de jouer un rôle de relai auprès du public qui fréquente sa structure.

Alain SAN JUAN propose de mobiliser les associations entretenant un lien avec les espaces concernés.

Françoise FAUBERT attire l'attention sur la nécessité d'activer des moyens de prévention pour sensibiliser la population.

Noujoud BOUGRINE propose de favoriser une sensibilisation autour des sacs de recyclage.

Les membres de la commission extra-municipale recommandent d'inscrire cette journée, au-delà de l'évènement, dans le temps long.

Suite à ces échanges, Noujoud BOUGRINE, Christophe TILLIE, Philippe PELISSIER, Isabelle LAPEZE, Anne-Marie REY-GOLLIET, Flavien BERNARD et Karenne DAY proposent d'instituer un groupe de réflexion autour de cette thématique.

#### **4. Prochains travaux de la commission extra-municipale du temps long : proposition autour du projet de réaménagement de la place Chapou.**

Johann VACANDARE informe les membres de la commission extra-municipale du temps long que la place Chapou fait l'objet d'un projet de réaménagement. Au regard de l'enjeu social, environnemental et économique que représente cette place, la municipalité a lancé, très en amont de la mise en chantier, une première phase de concertation citoyenne à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, à l'ancienne Prévôté (1, place Chapou). Johann VACANDARE invite les membres à visiter cette exposition et à formuler leurs propositions pour imaginer la place Chapou de demain.

Au regard des répercussions que peut engendrer, dans le temps long, le réaménagement de la place majeure de notre ville mais aussi de la nécessité que les enjeux de long terme puissent être pris en compte par le futur projet de réaménagement, la municipalité propose à la commission extra-municipale du temps long de formuler des propositions sur ce projet.

Après avoir sollicité l'avis des membres sur cette suggestion, Johann VACANDARE précise que la prochaine séance de la commission extra-municipale du temps long sera dédiée à une réflexion autour du réaménagement de la place Chapou.

#### **5. Questions diverses**

Denis PACAUD précise la date de la prochaine séance. Contrairement à ce qui a été annoncé et en raison d'une contrainte d'agenda, la prochaine séance se tiendra le lundi 15 novembre 2021 à 19 h 00 en salle Henri-Martin. Ce temps de travail annule et remplace la séance initialement prévue le 8 novembre 2021.

Johann VACANDARE remercie les membres pour leur participation à cette séance.